

## Document de recherche

### Contexte

L'Initiative du Siècle a été créée par un groupe d'éminents Canadiens préoccupés par le pays que nous allons laisser à la prochaine génération. Après l'évaluation approfondie des enjeux et des discussions fructueuses sur le potentiel d'incidence positive à long terme, on a décidé que la croissance de la population canadienne est essentielle à la prospérité économique, l'inclusivité sociale et l'influence sur la scène mondiale du pays. L'Initiative du Siècle met l'accent sur cinq domaines interreliés et essentiels pour faire progresser la prospérité à long terme en faisant augmenter la population : le soutien à l'enfance, l'immigration, le développement urbain et l'infrastructure, l'emploi et l'entrepreneuriat ainsi que l'éducation. L'objectif est de porter la population du Canada à 100 millions de personnes d'ici 2100 par des mesures et des solutions stratégiques coordonnées et collaboratives.

L'Initiative du Siècle, le CRIC et l'ESOMAR ont observé certaines tendances préoccupantes, notamment le vieillissement de la population, le manque de personnes dans la population active pour soutenir les citoyens vieillissants, les menaces à la viabilité de nos réseaux de santé et d'éducation, le déclin de la productivité et les ravages des changements climatiques de notre fragile écosystème.

Nous voulons lancer un projet qui repose sur les travaux de l'Initiative du Siècle. Il portera notamment sur l'exploitation du potentiel du Canada pour fournir ce qu'il y a de mieux à la population vieillissante : innovation accrue, nouvelles activités entrepreneuriales et capacité à évaluer la prospérité partagée au Canada.

### Tendances démographiques canadiennes

Sans immigration, la population du Canada commencera à diminuer dans 20 ans. La question n'est pas de savoir si l'immigration est appropriée, mais quel volume d'immigration est approprié. Nous avons besoin d'une approche à long terme réfléchie et délibérée, qui équilibre notre besoin d'augmenter notre population et notre capacité à établir les conditions pour que tous les Canadiens (nouveaux arrivants inclus) puissent réussir.

Plus de 20 % des personnes vivant au Canada et plus de 50 % des résidents de Toronto sont nés à l'extérieur de notre pays. Le Canada compte déjà un grand nombre de résidents étrangers, et ils sont une source de vigueur économique. Notre ouverture en tant que pays est un avantage concurrentiel et il faut que ce soit ainsi pour les prochaines décennies.

## Intégration, innovation et entrepreneuriat : place à la croissance

Malgré qu'il ait réussi à attirer des immigrants hautement qualifiés, le Canada accuse un retard parmi les pays de l'OCDE quant à l'exploitation de son plein potentiel. En tout, 40 % de ces immigrants qui ont un emploi au Canada occupent un poste pour lequel ils sont trop qualifiés. Le taux de surqualification est 5 points de pourcentage plus élevé que chez les travailleurs nés au Canada. Le

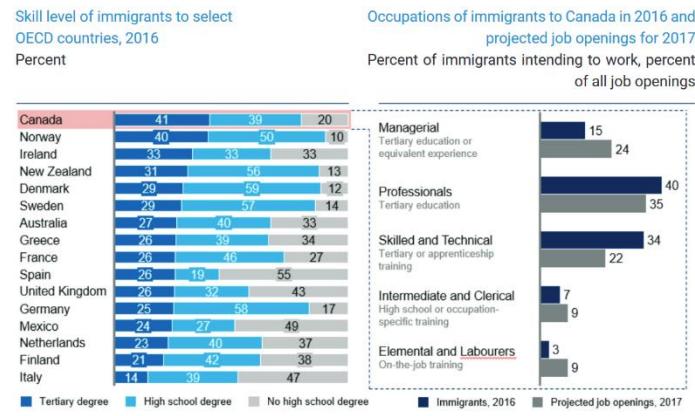
Canada éprouve des difficultés à maintenir en poste les immigrants

les plus productifs. Les données sur les tendances en matière de migration des inventeurs demandant des brevets sont révélatrices. Les inventeurs sont un important sous-ensemble d'immigrants puisqu'ils contribuent grandement au potentiel d'innovation et de croissance du pays hôte. Bien que le Canada ait accueilli 7 300 inventeurs immigrants entre 2001-2010, plus de 21 300 inventeurs ont émigré du Canada pendant la même période, ce qui a entraîné une perte nette de 14 000 inventeurs. Le Canada perd la plupart de ses inventeurs au profit des États-Unis : de 2001 à 2010, 18 700 inventeurs sont partis du Canada pour aller vivre chez notre voisin du sud. De plus, bien que les immigrants au Canada avaient souvent tendance à démarrer une entreprise<sup>1</sup>. Statistique Canada a révélé que 33 % des immigrants sont travailleurs autonomes en raison du manque d'emplois, comparativement à 20 % de la population née au Canada<sup>2</sup>. Les entreprises exploitées par des immigrants comptent moins d'employés. Les barrières linguistiques et culturelles, les réseaux professionnels moins bien structurés, les connaissances sur les entreprises canadiennes, la réglementation et des mesures d'aide existantes ainsi que les difficultés pour obtenir du financement sont certains des obstacles à la réussite entrepreneuriale.

Il est primordial de supprimer les barrières en matière d'intégration, d'innovation et d'entrepreneuriat parce que cela permettrait au Canada de déverrouiller et d'appliquer les compétences, les talents et les capacités des nouveaux arrivants pour atteindre notre but commun de prospérité à long terme pour tous.

### La nécessité de la recherche

L'initiative du Siècle a déjà proposé des recommandations pour combler les lacunes actuelles. Elles ont été publiées dans leurs rapports [Pour un Canada qui voit grand](#), [Canada's Competitiveness in the Global War for Talent](#) et [Pour une meilleure intégration des immigrants](#). L'Initiative du Siècle veut élargir les recherches qui soutiennent le développement de solutions efficaces afin de faire progresser l'intégration, l'innovation et l'entrepreneuriat au Canada afin de fournir des avantages durables pour tous les Canadiens (maintenant et pour les générations à venir)



SOURCE: OED, Statistics Canada

<sup>1</sup> L'analyse de Statistique Canada pour la période 2003-2013 révèle que la croissance annuelle moyenne nette de l'emploi par entreprise était plus élevée pour les entreprises appartenant à des immigrants que pour celles appartenant à des personnes nées au Canada. Picot et Rollin : *Entrepreneurs immigrants créateurs d'emplois*.

<sup>2</sup> Statistique Canada, *Blogue de recherche : Les entrepreneurs immigrants au Canada*.

## **Exigences**

Les propositions doivent expliquer les objectifs de recherche liés à la nécessité de la recherche de l’Initiative du Siècle et décrire comment les résultats de cette recherche mèneront à de l’intelligence marketing, des initiatives et des solutions utiles qui peuvent être appliquées pour assurer la prospérité partagée à long terme du Canada.

Les propositions doivent reposer sur des approches et des techniques avant-gardistes qui pourraient être appliquées de façon réaliste dès maintenant. Cela comprend un examen de la documentation, l’adoption des pratiques exemplaires à l’échelle mondiale, des entretiens avec le personnel et d’autres parties prenantes ainsi que des sondages. Toutes les propositions doivent analyser la façon dont ces approches et techniques peuvent être appliquées au profit des nouveaux arrivants et de tous les Canadiens, notamment ceux qui sont actuellement mis à l’écart d’une pleine participation économique. Les propositions doivent aussi clairement indiquer comment ces approches et techniques augmenteront le niveau de croissance économique, d’inclusion et d’influence à long terme, et comment elles peuvent être appliquées à une population vieillissante (c’est-à-dire 100 millions de personnes d’ici 2100). En raison de l’incidence de la COVID-19 et des mesures en place visant à réduire sa propagation, tous les travaux de recherche décrits dans les propositions doivent être faits de façon virtuelle (par téléphone ou en ligne). Les propositions doivent expliquer le soutien opérationnel nécessaire pour exécuter le projet de recherche. Le CRIC collaborera avec ses entreprises membres pour offrir des services virtuels raisonnables gratuitement.

Il faut établir un échéancier réaliste, en gardant en tête que le projet doit être terminé d’ici le 31 juillet 2020.

Les propositions doivent être envoyées à l’adresse suivante, d’ici le 30 avril :  
[RGT@canadianresearchinsightscouncil.ca](mailto:RGT@canadianresearchinsightscouncil.ca).

## **Admissibilité**

La compétition s’adresse aux jeunes chercheurs âgés de 18 à 35 ans. Les propositions doivent être présentées par une seule personne ou des équipes de deux. Les participants doivent s’engager à terminer la recherche avant le 31 juillet 2020 et être disponibles pour assister au Congrès de l’ESOMAR qui aura lieu à Toronto du 13 au 16 septembre prochain.

## **Critères de sélection et échéancier**

Un comité consultatif, comprenant des représentants du CRIC et de l’Initiative du Siècle, examinera toutes les propositions. Ces dernières seront évaluées en fonction de la méthodologie de recherche proposée (notamment le niveau d’innovation) et la mesure dans laquelle la recherche proposée devrait générer de l’intelligence marketing, des initiatives et des solutions utiles pour l’Initiative du Siècle. Le gagnant sera annoncé le 7 mai 2020.